

Concours B/L 2024

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Nina Guyon et Mathieu Parenti

Sujet :

Logement, bâtiment et changement climatique

Dossier documentaire

Document 1 : Extraits du rapport Pisani Ferry - Mahfouz à la Première ministre, p.2-3

Document 2 : Extrait d'un rapport de France Stratégie, p.3

Document 3 : Extrait et tableau issus d'une note de l'INSEE, p.4

Document 4 : Tableau issu d'une note de l'INSEE, p.5

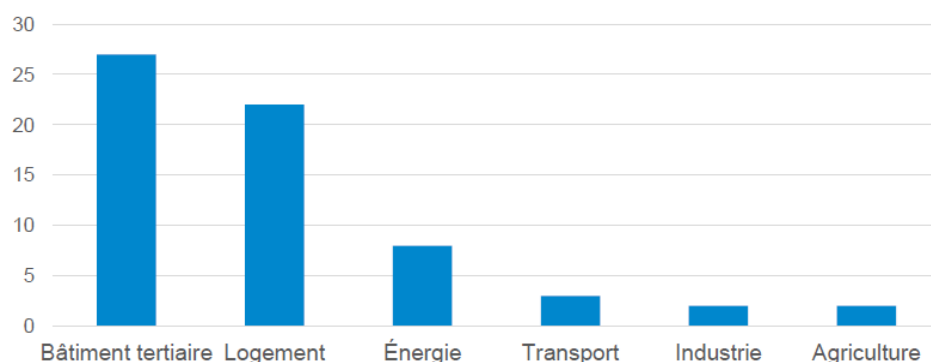
Document 5 : Graphique issu d'un rapport de France Stratégie et de la Dares, p.6

Document 1 : Un effort d'investissement important est nécessaire dans le bâtimentaire

Pisani Ferry, Jean, et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », Rapport à la Première ministre, 2023

Récapitulons : atteindre l'objectif 2030 exige de réduire les émissions de 150 MtCO₂e environ en dix ans, soit -35 % ; et 85 % de cet effort reposera sur une substitution de capital aux combustibles fossiles. La première question est celle du montant des investissements que cette transformation va requérir. Différentes estimations des montants nécessaires pour se placer sur le chemin de la neutralité climatique en 2050 ont été effectuées pour la France, l'Union européenne, le Royaume-Uni ou d'autres pays. Elles se rejoignent pour estimer l'effort requis aux alentours de 2 points de PIB [par an] d'investissement supplémentaire, en 2030. [...]

Graphique – Investissements additionnels nets requis par an pour atteindre l'objectif 2030, par rapport à un scénario tendanciel sans verdissement de l'économie, en milliards d'euros de 2023



Note : le transport maritime et aérien et le secteur des déchets ne sont pas couverts ici, ce qui minore le total des investissements requis.

Source : auteurs

[...] Dans le bâtiment résidentiel, la transition nécessite des investissements de remplacement des vecteurs de chauffage (fioul et gaz) et d'isolation thermique. [...] L'investissement supplémentaire associé aux mesures de réduction des émissions dans le résidentiel serait donc de 21 milliards d'euros par an à l'horizon 2030. Dans le secteur tertiaire, les investissements totaux nécessaires à la rénovation des surfaces assujetties au décret tertiaire*, sous l'hypothèse d'un respect quasi parfait de ces obligations, pourraient conduire à des besoins d'investissements assez élevés, de près de 30 milliards d'euros par an d'ici 2030, dont environ 10 milliards pour les bâtiments publics. L'investissement supplémentaire, par rapport à un scénario de référence dans lequel on suppose que ces investissements ne seraient pas réalisés, serait ainsi de 27 milliards d'euros en 2030.

L'investissement supplémentaire associé à la réduction des émissions des bâtiments serait ainsi de près de 48 milliards d'euros. Ce total suppose que les rénovations de passoires et du tertiaire chiffrés ici ne se substituent pas à d'autres travaux de rénovation qui auraient été réalisés en l'absence d'effort de réduction des émissions. Ces besoins d'investissement ne prennent pas non plus en compte une éventuelle réduction de la construction neuve. Si celle-ci résulte uniquement d'évolutions démographiques et non de la transition, elle ne conduira pas à une réduction des investissements par rapport à un scénario de référence sans transition, même si elle peut résulter en une diminution par rapport à aujourd'hui. En revanche, si des mesures permettent de réduire le taux de logements

vacants, d'augmenter le nombre de personnes par logement ou de réduire les surfaces dans le tertiaire, cela se traduira par de moindres besoins d'investissement.

* Pour rappel, le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 ou dispositif éco énergie tertiaire (DEET) impose une réduction des consommations énergétiques finales de 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 pour tous les bâtiments tertiaires dont les surfaces d'exploitation sont supérieures ou égales à 1 000 m².

Document 2 : Rénovation énergétique des bâtiments : l'effet rebond

France Stratégie, « Les coûts d'abattement, Partie 5 – Logement », Rapport de la commission présidée par Patrick Criqui, Novembre 2022

L'effet rebond soulève de nombreux débats autour des impacts potentiels des politiques d'efficacité énergétique. Conventionnellement, il se définit comme la différence entre la réduction de consommation d'énergie effective et la réduction de consommation d'énergie théorique anticipée exprimée en pourcentage de cette dernière. En 1865, Jevons (1865) faisait le constat dans ses travaux que les gains d'efficacité énergétique conduisaient à accroître la consommation de charbon au lieu de la réduire. Cet effet rebond, qualifié de « backfire », ferait plus que compenser les gains d'efficacité et rendrait donc les politiques d'efficacité énergétique potentiellement contreproductives. Ce phénomène recouvre cependant une pluralité de mécanismes et il est alimenté par différents canaux directs à l'échelle individuelle (microéconomique), comme indirects à l'échelle du système économique global (macroéconomique).

L'effet rebond direct se mesure à l'échelle du consommateur. L'amélioration de l'efficacité d'un service énergétique permet une diminution de son prix (il devient moins cher de se chauffer à une température donnée) [qui induit un effet rebond]. [...] Au niveau macroéconomique, l'accumulation des effets individuels est susceptible d'entraîner des rétroactions sur le système économique [...]. En parallèle, l'amélioration de l'efficacité énergétique du système productif encourage la substitution entre facteurs au profit des facteurs consommateurs d'énergie. Elle conduit de plus à accroître la productivité globale et à stimuler la croissance par des mécanismes de réallocation sectorielle (hausse des rendements relatifs du secteur concerné), d'innovation induite (gains d'efficacité dans d'autres secteurs du fait des externalités) et de multiplicateur keynésien (gains réinvestis dans d'autres activités consommatrices d'énergie et d'autres ressources). La combinaison de ces trois mécanismes forme un effet croissance qui contribue à renforcer in fine la demande d'énergie, ce qui tend à amortir l'effet prix initial.

Malgré le nombre de travaux sur le sujet, l'ampleur de l'effet rebond en général et de ses différentes composantes reste à ce jour encore mal évaluée empiriquement, avec des estimations très contrastées. Cette forte hétérogénéité des résultats tient à la fois à la définition du concept même, parfois variable d'une étude à l'autre, à la qualité des données et aux méthodologies empiriques mobilisées pour les mesurer.

Document 3 : Le cas des logements à faible performance énergétique

Chaput, K., P. Serre, I. Tissot (Insee), F. Barnhusen, S. Beauflis (L'Institut Paris Region), "Sans travaux de rénovation énergétique, près d'un logement francilien sur deux bientôt interdit à la location", Insee Analyses Île-de-France, n° 159, Octobre 2022.

Dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie, les performances énergétiques des logements représentent un enjeu majeur. En Île-de-France, les tensions sur le marché du logement sont fortes et pourraient encore s'amplifier si les habitations les plus énergivores du parc ne sont pas rapidement rénovées, sans quoi elles ne pourront bientôt plus être louées. En effet, la loi Climat et résilience vise la disparition des logements à faible performance énergétique. Après le gel des loyers des logements étiquetés F ou G, entré en vigueur en août 2022, des interdictions de louer s'imposeront en 2025, 2028 et 2034, frappant progressivement les logements de classe G, puis F et enfin E. La loi Climat et résilience renforce aussi l'information sur la performance des logements en imposant la réalisation d'un audit énergétique pour chaque vente. Quantifier, localiser et caractériser les logements énergivores constituent donc des priorités afin que soient identifiés les enjeux de rénovation pour baisser les émissions de gaz à effet de serre (GES), améliorer le confort d'usage des logements et préserver l'usage résidentiel du parc existant.

Tableau - Nombre et part des résidences principales franciliennes à faible et forte performance énergétique selon le statut d'occupation en 2018

	Logements à faible performance énergétique (E, F, G)			
	Parc locatif privé	Propriétaire	Parc locatif social	Ensemble
Nombre de logements	745 340	1 176 082	354 297	2 275 719
dont logements F	222 254	289 889	77 050	589 193
dont logements G	161 661	133 706	26 064	321 431
Part de logements (en %)	55	48	29	45
Niveau de vie médian annuel (en euros)	21 985	29 362	17 408	24 831
	Logements à forte performance énergétique (A, B, C, D)			
	Parc locatif privé	Propriétaire	Parc locatif social	Ensemble
Nombre de logements	609 155	1 267 809	848 520	2 725 484
dont logements F	-	-	-	-
dont logements G	-	-	-	-
Part de logements (en %)	45	52	71	55
Niveau de vie médian annuel (en euros)	23 407	30 730	17 765	24 340

Lecture : en Île-de-France, 55 % des logements du parc locatif privé sont à faible performance énergétique.

Champ : ensemble des résidences principales localisées en Île-de-France au 1er janvier 2018 dont le ménage occupant a un niveau de vie positif.

Sources : Insee, Fidéli 2018 ; Ademe, base des DPE 2017 et 2018, modèle Enerter (année 2015).

Document 4 : Le parc de logements

Camille Freppel, « 37,8 millions de logements en France au 1er janvier 2023 », INSEE FOCUS
N° 309, Paru le : 10/10/2023

Tableau - Répartition du parc de logements selon la catégorie

Catégorie	1983		2023		Évolution annuelle moyenne (en %)
	Nombre de logements (en milliers)	Répartition (en %)	Nombre de logements (en milliers)	Répartition (en %)	
France hors Mayotte	24 385	100,0	37 818	100,0	1,1
Résidences principales	20 131	82,6	31 031	82,1	1,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 350	9,6	3 701	9,8	1,1
Logements vacants	1 904	7,8	3 086	8,2	1,2
France métropolitaine	24 003	100,0	36 845	100,0	1,1
Résidences principales	19 812	82,5	30 239	82,1	1,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	2 331	9,7	3 640	9,9	1,1
Logements vacants	1 859	7,7	2 966	8,1	1,2
DOM hors Mayotte	382	100,0	973	100,0	2,4
Résidences principales	319	83,4	791	81,3	2,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	19	5,0	62	6,3	3,0
Logements vacants	44	11,6	120	12,3	2,5

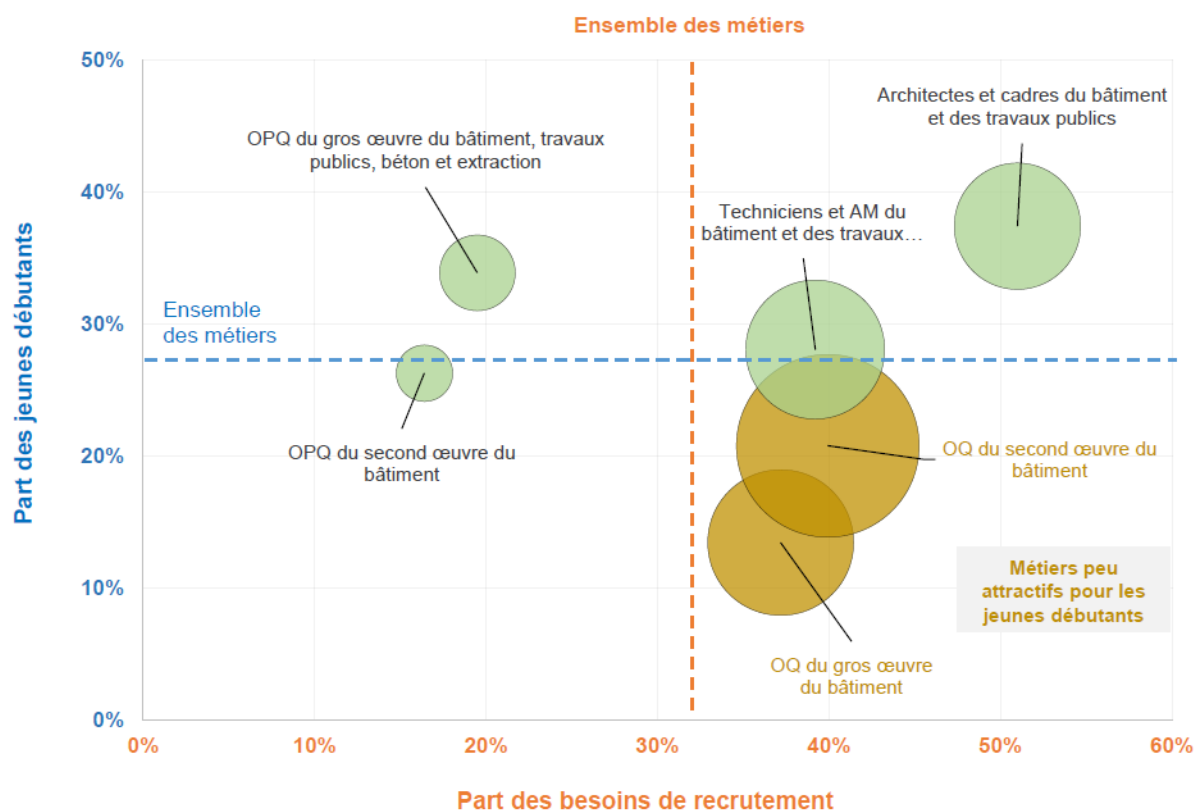
Lecture : En 2023, la France hors Mayotte compte 31 031 milliers de résidences principales. Ces dernières représentent 82,1 % de son parc et ont augmenté de 1,1 % en moyenne par an depuis 1983.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee ; ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Service des données et études statistiques (SDES) ; estimations annuelles du parc de logements au 1er janvier 2023.

Document 5 : Les besoins en main-d'œuvre liés à la rénovation énergétique des bâtiments

Graphique : Besoins de recrutement et jeunes débutants à l'horizon 2030



Note : la surface des bulles est proportionnelle aux besoins en recrutement en 2030 (créations nettes et départs en fin de carrière). OQ signifie « ouvriers qualifiés », OPQ signifie « ouvriers peu qualifiés », et AM signifie « agent de maîtrise ».

Lecture : chez les ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment, les besoins de recrutement attendus à 2030 représentent 37 % de la main d'œuvre actuelle. Les jeunes débutants qui s'inséreraient dans ces métiers représentent 13 % de la main d'œuvre actuelle. Cet écart pourrait conduire à un déficit potentiel de main d'œuvre.

Source : France Stratégie/Dares (Direction de l'Animation et de la Recherche, des Etudes et Statistiques), Rapport « Les Métiers en 2030 », mars 2022.